

Annexe 6 : Curriculum Vitae du personnel clé, de gestion et technique, qui supervisera le projet.

Veillez fournir un curriculum vitae (CV) pour chaque membre du personnel clé, tant dans les fonctions techniques que managériales, qui supervisera le projet. Chaque CV doit inclure des preuves d'expérience dans des projets similaires et des détails sur leur formation.